

## Les objectifs pour préserver et valoriser les paysages des Pyrénées Ariégeoises dans les 15 années à venir ?

### Article L350-1 C définit les Objectifs de qualité paysagère (OQP) :

Les objectifs de qualité paysagère [...] désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.

Les objectifs de qualité paysagère mentionnés à l'article L. 333-1 visent également à garantir la prévention des nuisances lumineuses définie à [l'article L. 583-1](#).

# Objectifs de qualité paysagère

de la future charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Les OQP seront traduits dans le dossier de la Charte

Diagnostic territorial



Fiches  
paysage



Charte

> par les **MESURES ET DISPOSITIONS** :

1 ou 2 mesures  
spécifiques aux paysages  
+ ventilés dans les autres  
mesures (urbanisme,  
agriculture, forêt, tourisme  
...)

Unités paysagères = ensembles de structures paysagères qui se distinguent par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces structures.

Structures paysagères = systèmes formés par des éléments de paysage et des interrelations qui les lient entre eux; traits caractéristiques d'une unité paysagère.



Plan

> Localise les OQP  
commun et spécifiques

## CAHIER DES PAYSAGES

### 11 unités paysagères

11 COMMISSIONS  
PAYSAGE, ARCHITECTURE,  
PATRIMOINE, URBANISME  
(PAPU)



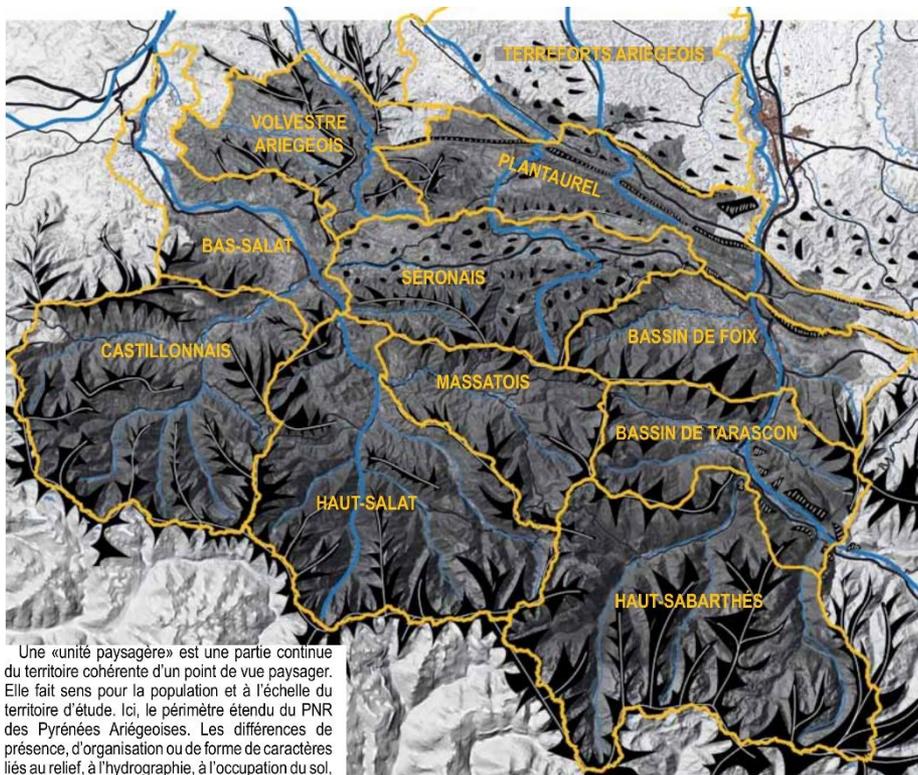
#### 4 AXES / ORIENTATIONS :

1- Préserver et valoriser les paysages remarquables du PNR

2- Maintenir des paysages ouverts et diversifiés par le soutien aux activités agricoles

3- Agir pour des paysages vivants et de qualité

4- Construire les paysages de demain



Une «unité paysagère» est une partie continue du territoire cohérente d'un point de vue paysager. Elle fait sens pour la population et à l'échelle du territoire d'étude. Ici, le périmètre étendu du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Les différences de présence, d'organisation ou de forme de caractères liés au relief, à l'hydrographie, à l'occupation du sol, aux formes d'habitat, de végétation... la distinguent des autres unités.

Les limites des unités paysagères sont la plupart du temps situées sur les lignes de crêtes, les cols, les «cluses» qui forment des «seuils» géographiques très marqués dans le paysage. Elles dépendent donc fortement de la géomorphologie. Dès qu'on a la sensation d'un basculement, dès que certains éléments caractéristiques changent, il y a alors une limite entre deux unités distinctes. Certaines limites sont plus discrètes, et l'on passe d'une unité à l'autre par une transition progressive du paysage.



BAS-SALAT



VOLVESTRE ARIEgeois



SERONNAIS



CASTILLONNAIS



MASSATOIS

16 février 2022  
Visio-conférence

# Objectifs de qualité paysagère

de la future charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## 1 - PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES REMARQUABLES DU PNR

**OQP-1** Préserver et valoriser les paysages remarquables et emblématiques et leurs abords

**OQP-2** Préserver et valoriser les espaces naturels d'intérêt écologique et sensibles

**OQP-3** Préserver et valoriser les sites archéologiques et les édifices patrimoniaux

**OQP-4** Préserver les lignes de forces et les horizons structurants des Pyrénées Ariégeoise



# Objectifs de qualité paysagère

de la future charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

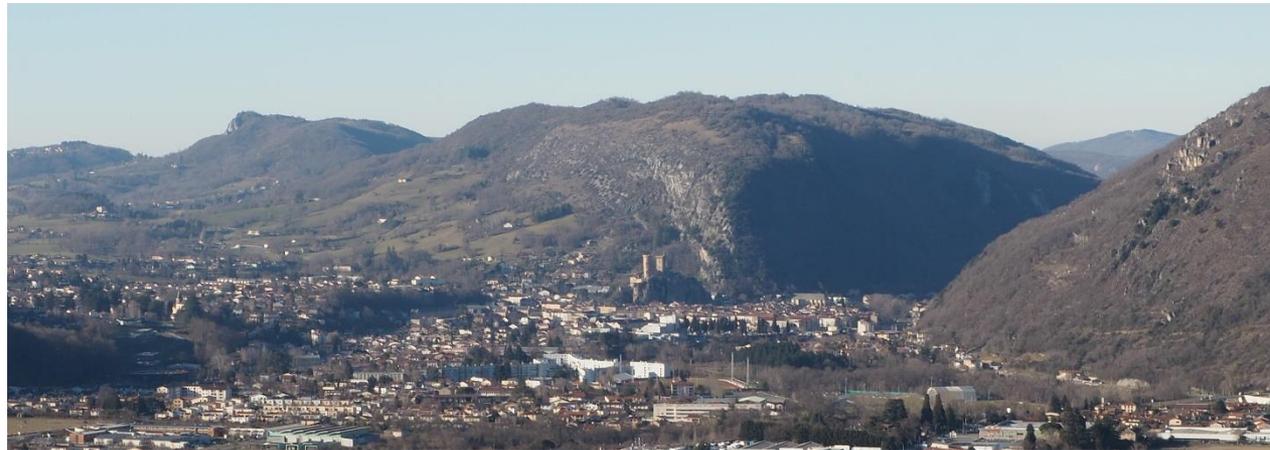
## 1 - PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES REMARQUABLES DU PNR

**OQP-5** Conserver et mettre en valeur les structures et les motifs paysagers caractéristiques, propres à l'identité de chaque unité. cf. carnet des unités paysagères

**OQP-6** Maintenir et mettre en valeur les points de vue et les perspectives remarquables

**OQP-7** Améliorer l'image du territoire aux portes du PNR et depuis les principaux axes de découverte

**OQP-8** Poursuivre la mise en valeur des patrimoines (naturels, bâtis et paysagers) spécifiques à chaque unité (patrimoine industriel, artisanal, religieux, géologique, transfrontalier ...)



# Objectifs de qualité paysagère de la future charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## 2 - MAINTENIR DES PAYSAGES OUVERTS ET DIVERSIFIES par le soutien aux activités agricoles

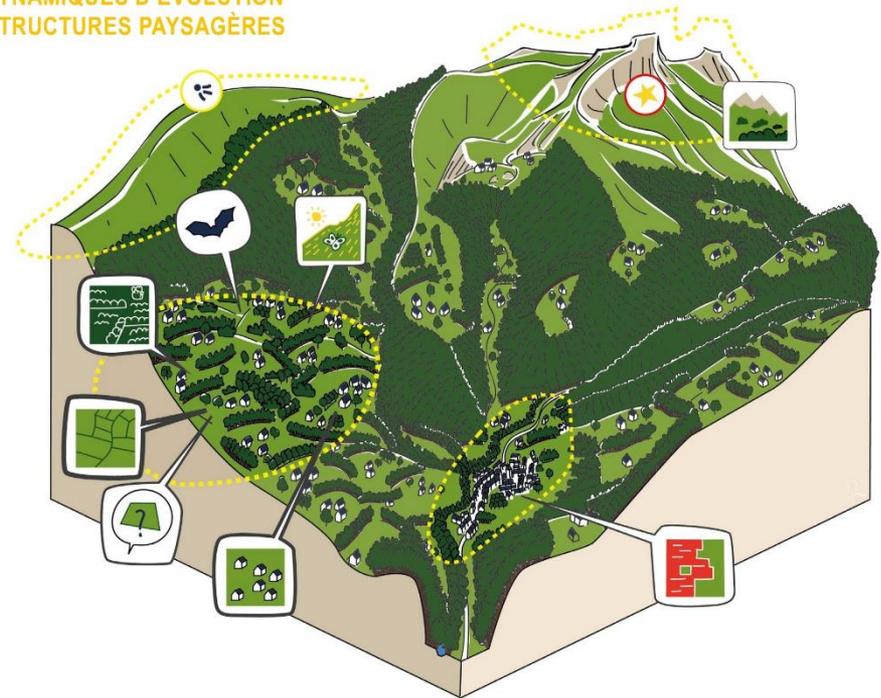
### MASSATOIS

LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION  
DES STRUCTURES PAYSAGÈRES

OQP-9 Maintenir des espaces ouverts en fond de vallées, en périphérie des villages de versant

OQP-10 Agir pour la conservation des prairies permanentes (pâtures, prairies de fauche, pelouses) et du bocage

OQP-11 Favoriser la reconquête pastorale des versants en s'appuyant sur l'attractivité des villages





# Objectifs de qualité paysagère de la future charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## 3 - AGIR POUR DES PAYSAGES VIVANTS ET DE QUALITE

**OQP-15** Affirmer la singularité de chaque bourg (leur identité propre) et faire de leur revitalisation une priorité

**OQP-16** Préserver les silhouettes bâties des bourgs, villages et hameaux de caractère

**OQP-17** Soigner les transitions entre paysages urbanisés et non urbanisés en s'appuyant sur les patrimoines et les éléments caractéristiques du paysage

**OQP-18** Maîtriser l'expansion urbaine, limiter le mitage et l'artificialisation des sols



# Objectifs de qualité paysagère de la future charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## 3 - AGIR POUR DES PAYSAGES VIVANTS ET DE QUALITE

**OQP-19** Valoriser les formes urbaines, les typologies, les modèles architecturaux et les matériaux locaux dans les nouvelles constructions et les rénovations

**OQP-20** Sauvegarder le patrimoine bâti et construire les patrimoines de demain

**OQP-21** Renforcer les qualités paysagères des espaces publics

**OQP-22** Maintenir et renforcer la place du végétal dans les espaces urbanisés en s'appuyant sur la flore locale

**OQP-23** Poursuivre la résorption et éviter la création des points noirs paysagers (dépôts sauvages, réseaux aériens, publicité...)





# Objectifs de qualité paysagère

de la future charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## 4 - CONSTRUIRE LES PAYSAGES DE DEMAIN

**OQP-27 Mobiliser les habitants autour du paysage : valoriser, sensibiliser, former et partager.**

**OQP-28 Faire des paysages nocturnes un nouvel atout pour l'ensemble des communes du Parc**

**OQP-29 Faire du paysage un préalable à tout projet par une approche globale, cohérente et concertée - biodiversité, usages, changement climatique**



# Objectifs de qualité paysagère

de la future charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## 4 - CONSTRUIRE LES PAYSAGES DE DEMAIN

**OQP-30** Promouvoir une sylviculture respectueuse des paysages et des écosystèmes, permettant à la fois de produire davantage de bois de qualité et de maintenir les multiples rôles de la forêt



**OQP-31** Garantir l'intégration paysagère des sites d'extraction (carrières, mines) pendant et en fin d'exploitation



**OQP-32** Accompagner les projets de production d'énergie renouvelable pour qu'ils prennent en compte et valorisent les ressources du territoire (y compris la ressource paysagère)

